



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Strasbourg, le 18 mars 2022

Contrat d'Avenir

Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) et l'Agence Régionale de Santé signent un Contrat d'Avenir ambitieux

Ce Contrat, fruit d'un travail entre la communauté hospitalière des HUS et les pouvoirs publics, répond à un double défi : restaurer la situation financière dégradée de l'établissement et permettre le développement et le rayonnement du premier opérateur de soins du Grand Est autour d'un projet partagé pour les cinq prochaines années.

Feuille de route opérationnelle pour les HUS, le Contrat d'Avenir identifie des pistes concrètes d'amélioration et témoigne d'un engagement majeur de la communauté hospitalière pour mieux prendre en charge les patients, mieux structurer ses ressources humaines et se déployer sur le territoire. Un travail autour de filières de soins prioritaires - telles que l'aval des urgences, la psychiatrie, la gériatrie, les soins critiques, la médecine interne, l'hépatogastroentérologie et la néphrologie - est d'ores et déjà engagé. L'attractivité des métiers du soin constitue enfin le défi majeur de la période qui s'ouvre et constituera un fil rouge pour le premier employeur du Grand Est.

CONTACT PRESSE

Hôpitaux Universitaires de
Strasbourg

Hélène BRAEUNER

03 88 11 64 12

presse@chru-strasbourg.fr

Agence Régionale de Santé
Grand Est

ars-grandest-

presse@ars.sante.fr

Ces efforts, à hauteur de près de 40M€ sur 5 ans font l'objet d'un soutien significatif des pouvoirs publics permettant de sécuriser la trajectoire de l'établissement dans les 2 ans à venir. Ainsi, un montant de près de 188 M€ a été octroyé dans le cadre du dispositif d'assainissement des situations financières, afin d'atténuer la charge de la dette des emprunts anciennement contractés. Le soutien exceptionnel en trésorerie à hauteur de 20M€ en 2021 est renouvelé en 2022 et 2023 pour les mêmes montants. Concernant les projets d'investissement, ce sont d'ores et déjà 21M€ qui ont été alloués pour financer l'opération de pédopsychiatrie et un appui ciblé aux projets d'investissements prioritaires sera mis en œuvre. Enfin, dans la perspective de la réhabilitation du bâtiment HautePierre 1, les HUS auront la possibilité de présenter un dossier de

rénovation immobilière de grande ampleur auprès du Conseil National de l'Investissement en Santé (CNIS).

L'ensemble des mesures présentées dans ce Contrat, équilibré et réaliste, a vocation à sécuriser l'établissement, à promouvoir l'excellence autour de projets médicaux structurants, à accompagner la recherche et à renforcer l'adhésion de la communauté hospitalière durement éprouvée par la crise sanitaire.